



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 septembre 2020**

**DÉLIBÉRATION N° 2020-21**

Nombre de membres en exercice : 15    Présents : 14    Pouvoirs : 00    Pour : 14    Contre : 00    Abstention(s) : 00

Le vingt huit septembre deux mil vingt à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt deux septembre deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absent** : Cyrille GOUILLARD

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Projet d'aménagement des sanitaires de l'école - demande de soutien financier dans le cadre de la seconde programmation FARDA 2020**

Monsieur le Président rappelle la volonté du conseil municipal de mettre en œuvre, dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, les travaux d'équipement et d'aménagement des sanitaires de l'école.

Les travaux sont estimés à la somme de 6 941,00 € hors taxes et ne seront financièrement supportables qu'en obtenant une aide financière.

C'est la raison pour laquelle il invite chaque membre présent à se prononcer sur la question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :**

- Entérine, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite et donne son accord de principe à la mise en oeuvre des travaux d'équipement et d'aménagement des sanitaires de l'école.
- Autorise Monsieur le Maire à présenter auprès des services départementaux du Pas-de-Calais un dossier de demande de soutien financier dans le cadre de la seconde programmation FARDA 2020
- Dit que les crédits nécessaires à la bonne application de la présente décision seront inscrits au budget communal
- Autorise plus généralement Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents

**Jacques THELLIER**  
Maire de TINCQUES